RAPPORT DES PROCÉDURES D'ÉVACUATION EN CAS D'URGENCE MILIEU FAMILIAL

1. Décrivez les procédures que vous avez prévues en cas d'urgence.

_____

_____

_____

_____

2. Avez-vous établi des consignes d'urgence (exemple : regrouper tous les enfants et sortir deux par deux) ?

_____

Lesquelles ?

_____

_____

_____

3. Disposez-vous du matériel nécessaire en cas d'urgence : une lampe de poche, des couvertures, etc ? Énumérez.

_____

_____

_____

_____

Est-il à portée de la main ? _____

RAPPORT DES PROCÉDURES D'ÉVACUATION EN CAS D'URGENCE MILIEU FAMILIAL (suite)

4. Avez-vous déterminé un lieu de ralliement où les enfants pourront se réfugier en toute sécurité après l'évacuation ? _____

   Quel est-il ? _____

   Est-il connu de tous (enfants gardés et autres occupants) ? _____

   Y avez-vous accès en tout temps ? _____

   Est-il facilement repérable en hiver comme en été ? _____

   En avez-vous la clef ? _____

   Y a-t-il une rue à traverser pour y accéder ? _____

   Y a-t-il un téléphone disponible pour appeler du secours ou informer les parents ?

   _____

   Si non, quels autres moyens avez-vous prévus pour appeler du secours ou pour aviser les parents de l'événement ?

   _____

   _____

   Les parents connaissent-ils le lieu de ralliement en cas d'urgence ?

   _____

PROCÉDURES D'ÉVACUATION SUGGÉRÉES

- Garder son calme
- Alerter les enfants et les autres occupants et évacuer les lieux le plus rapidement possible.
- Vérifier si les portes sont chaudes avant de les ouvrir. Si tel est le cas, sortir par une autre issue.
- S'assurer de la sécurité des enfants et ne prendre aucun risque inutile.
- Ne pas perdre de temps à récupérer les vêtements ou les objets de valeur.
- Durant l'évacuation, refermer les portes derrière soi afin de réduire les courants d'air.
- Si la chaleur augmente et que les flammes et la fumée se propagent rapidement, faire ramper les enfants, et couvrir leurs yeux et leur nez d'une serviette ou d'un chiffon humide.
- Si vos vêtements ou ceux d'un enfant s'enflammaient, pratiquer la technique s'arrêter, se jeter et rouler par terre puis étouffer les flammes à l'aide d'une couverture ou d'un manteau.
- Veiller à ce que tous les occupants aient été évacués (enfants gardés et autres occupants).
- Ne retourner sur les lieux de l'incendie sous aucun prétexte et s'assurer que les enfants en fassent autant.
- Se rendre au lieu de ralliement prévu et s'assurer que les enfants y sont tous en sécurité et en santé.
- Si ce n'est pas déjà fait aviser le service d'urgence ou d'incendie.

EXERCICES D'ÉVACUATION SUGGÉRÉES

EXERCICES PRÉPARATOIRES

- Donner l'occasion aux enfants de se familiariser avec la tonalité d'un détecteur de fumée.
- Transmettre clairement vos consignes aux enfants et leur rappeler, à l'occasion, l'attitude et les mesures à adopter en cas d'incendie, sans pour autant les effrayer.
- Vérifier les connaissances des enfants en matière d'incendie et les compléter par un apprentissage actif et participatif.
- Informer les parents des consignes et des notions inculquées aux enfants.
- Prévoir des scénarios appropriés à des situations données applicables à différents moments, soit au repas ou durant la sieste.
- Présenter aux enfants des illustrations du plan des pièces et des sorties de la maison (portes et fenêtres) afin de les familiariser avec les lieux.

EXERCICE D'ÉVACUATION

- Il est inutile de provoquer un effet de surprise. Aviser les enfants de la tenue d'un exercice d'évacuation durant la journée. Veillez à ce que l'on procède avec tout le sérieux relié à une situation réelle.
- Stimuler une alerte d'incendie (au moins une fois par six mois ou à l'arrivée de chaque nouvel enfant) et procéder à un exercice d'évacuation complet.
- S'assurer que tous les occupants de la maison participent à l'exercice.
- S'exercer à faire sortir les enfants de la maison en groupe et en rampant.
- Pratiquer avec les enfants la technique s'arrêter, se jeter et se rouler par terre, les mains sur la tête, pour étouffer les flammes lorsque les vêtements s'enflamment.
- Se rendre au lieu de ralliement.

RAPPEL DES MESURES PRÉVENTIVES

- Installer des détecteurs de fumée à chaque étage et les vérifier au moins une fois par mois.

- Installer un ou des extincteurs portatifs conformes au règlement, procéder aux vérifications requises par le manufacturier et s'assurer que tous les adultes en connaissent le mode d'emploi.

- S'assurer que tous les mécanismes de verrouillage des issues soient connus de toutes les personnes qui peuvent aider en cas d'urgence.

- Vérifier les installations de chauffage au moins une fois l'an ; nettoyer régulièrement les conduits d'air et les cheminées.

- Éviter de surcharger les prises de courant et vérifier l'état des appareils électriques.

- Ne pas laisser de produits inflammables ou tout autre objet près d'une source de chaleur vive ou de radiateurs.

- Empêcher l'accès des enfants aux foyers, cuisinières et chauffe-eau.

- Ranger les briquets et les allumettes hors de la portée des enfants, et leur rappeler de vous les remettre s'ils en trouvent.

- Ranger à portée de la main le matériel nécessaire en cas d'urgence : la trousse de premiers soins (hors de la portée des enfants), la lampe de poche, les couvertures, etc.

- Être équipé d'un éclairage d'urgence en cas de panne de courant.

- Prévoir du matériel pouvant assurer le sauvetage des poupons ou des enfants handicapés (grands paniers, couvertures).

- La personne responsable doit détenir le pouvoir de décision pour l'application des mesures d'urgence. Elle doit être capable de prendre des décisions rapidement et de rester calme. Les tâches des autres occupants doivent être également bien définies.

RAPPEL DES MESURES PRÉVENTIVES (suite)

- Tel que prévu au Règlement sur les centres de la petite enfance, procéder à un exercice d'évacuation au moins une fois par 6 mois, ou chaque fois qu'on accueille un nouvel enfant.

- S'assurer que la remplaçante, les occupants, ainsi que la personne qui vous assiste, s'il y a lieu, connaissent les procédures d'évacuation et le numéro de téléphone du service d'incendie ou d'urgence. Ces numéros doivent être affichés à proximité du téléphone.

PROCESSUS D'ÉVACUATION

Nom de la RSG : _____

Le Règlement sur les centres de la petite enfance prévoit à l'article 68 que la RSG doit prévoir des procédures d'évacuation auxquelles elle doit se conformer en cas d'urgence. Elle doit organiser des exercices à cet effet chaque fois qu'elle reçoit un nouvel enfant ou, si elle n'en reçoit pas, au moins une par 6 mois.

PROCESSUS D'ÉVACUATION	
DATE DE L'EXERCICE	**NOM DES ENFANTS PRÉSENTS**
1)	
COMMENTAIRES	
2)	
COMMENTAIRES	
3)	
COMMENTAIRES	
4)	
COMMENTAIRES	